



Signalement d'enfant en danger

Par **lecocq**, le **27/11/2008 à 18:59**

j'aimerais qu'on m'explique la procédure après un signalement d'enfant en danger.
entre enquête et audience et si classement sans suite que faire?????
répondre

Par **Tisuisse**, le **27/11/2008 à 19:03**

Bonjour,
Un peu succincte votre demande. Si vous vous expliquiez, peut-être pourrait-on vous aider.
Un petit bonjour en passant est toujours le bienvenu.

Par **lecocq**, le **27/11/2008 à 19:08**

bonjour et bonsoir,
j'aimerais simplement savoir quelle est la procédure judiciaire après signalement.
L'enfant de mon amie a été confié à une famille d'accueil suite à un signalement.
une enquête a été faite.
l'enquête est terminée.
apparemment il y a eu faute ou affaire sans suite mais attente pour audience, mon amie ne peut pas récupérer son enfant sans passage audience paraît-il.
en fait on lui a pris son enfant alors qu'il n'y avait rien.
merci de ta réponse

Par **Tisuisse**, le **27/11/2008 à 19:36**

Bonsoir, rnrnll lui faut être patiente et attendre la décision du juge ou le classement "sabs suite" de l'affaire par le procureur. Rien d'autre.